



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tarbes, le 2 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stations de ski

Protocole et dispositions sanitaires applicables aux stations de montagne pour la saison d'hiver 2021/2022

Une réunion avec les responsables de stations de ski et les maires des communes concernées s'est déroulée hier en préfecture pour faire le point sur le protocole sanitaire applicable sur les domaines skiables qui ouvriront majoritairement le 4 décembre prochain dans les Hautes-Pyrénées.

Protocole sanitaire

Afin d'assurer la sécurité sanitaire de tous, les mesures qui devront être appliquées et respectées sur tous les domaines skiables sont les suivantes :

- 1) passé sanitaire obligatoire dès l'âge de 12 ans et 2 mois pour l'accès aux remontées mécaniques (télécabines, téléphériques, funiculaires, télésièges, téléskis et tapis roulants).
- 2) port du masque obligatoire dès l'âge de 11 ans dans l'ensemble des remontées mécaniques et les files d'attente - qu'elles se situent devant les billetteries ou à proximité des remontées mécaniques ainsi que dans tous les lieux regroupant plus de 10 personnes dans l'espace public.
Le port du masque est recommandé pour les enfants de 6 à 11 ans.
- 3) Respect des gestes barrières sur l'ensemble du domaine skiable
- 4) Distanciation physique dans les files d'attente

Contrôles renforcés

Toute personne de 12 ans et 2 mois empruntant une remontée mécanique devra être en mesure de justifier de la possession d'un passe sanitaire valide.

Afin de garantir le strict respect du port du masque et de la détention du passe sanitaire, des contrôles seront effectués par les gestionnaires des stations de ski, par les écoles de ski et par les forces de sécurité intérieure.